

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 29 avril 2017 à Pontivy

- Présents :** Philippe LEMOINE
Christian DUCOS
Sandrine HUX
Pascal DESMARES
Eric VIALLE
Yann DEUTSCHMANN
- Invité présent :** Patrice DHERBILLY (CTR)
Stéphane GAUDIN (Président CDE 22)
- Excusés :** Frank NICOLET qui a donné pouvoir à Pascal Desmares
Christophe ROUSSEL
- Invités excusés :** Evelyne BOUVIER (médecin régional)
Thierry TOMINE (responsable commission Fleuret)
Sylvain GUYOMARD (ATR)
-

L'ordre du jour était le suivant :

1. Validation du Procès-Verbal de la réunion du 27 février 2017 ;
 2. Démission de Robert JARAY ;
 3. Informations diverses (s'il y a) ;
 4. Désignation du membre du comité directeur référent de la commission sabre ;
 5. Sélections aux championnats de France ;
 6. Demandes de l'ETR ;
 7. Matériel ;
 8. Préparation de la réunion de l'après-midi
 9. Questions diverses.
-

Début de la réunion 9h45

Il est décidé de réaliser les nouveaux comptes-rendus en deux phases : Un relevé de décisions, qui sera rédigé plus rapidement, et le Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur.

1. Validation du Procès-Verbal du 16 janvier 2017 : voté à l'unanimité.
2. Le président est choqué du mail de Robert JARAY dont il ne comprend pas les tenants et les aboutissants. Il revient aussi sur la démission de Stéphane GAUDIN en sa présence.
3. Informations diverses :
 - a. Date de l'Assemblée Générale prévue le 2 juillet 2017 à Brest sur le site d'Océanopolis
Repas + visite 25€ par participant. Il restera à la charge de la ligue environ 1100€. Décision votée à l'unanimité.
 - b. Des difficultés pour retrouver des documents comme la convention avec Harmonie Mutuelle pour l'opération Cancer du sein, ou des facturations de matériel ou des achats directs pour Harmonie Mutuelle nécessiteront une plus grande rigueur et vigilance dans la formulation des écrits et leur archivage.
 - c. Assemblée générale de la Fédération : Pas d'augmentation du prix des licences. Disparition de la catégorie M14 et harmonisation avec les autres sports M13-M15.
4. Il est décidé de revoir les modalités de fonctionnement des commissions d'armes :
Il faudra rendre compte à l'élu référent en fournissant :
 - Un prévisionnel qui tiendra compte des déplacements, hébergement et restauration ;

- L'élu donnera son accord ou non rapidement ;
- Un compte-rendu du déplacement sportif sera fourni.

Pour le sabre il est décidé d'attendre la nouvelle saison pour désigner un nouvel élu référent.

5. Suite à 2 courriers de parents de jeunes non sélectionnés à la Fête des Jeunes, le Comité Directeur ne souhaitant pas que cette situation se reproduise propose :

- a) Soit la sélection se fera en tenant strictement compte du classement régional ;
- b) Soit le règlement sera appliqué comme actuellement, à charge pour le capitaine d'équipe de justifier de son choix personnel concernant la sélection du 4°.

Cette question sera débattue avec une décision prise à l'issue lors de la réunion des maitres d'armes du lundi 26 juin.

6. « *La commission formation souhaite rappeler la question suivante : est-il possible d'officialiser l'encadrement des stages de formation par deux Maîtres d'Armes ?* »

Le Comité Directeur propose de pouvoir disposer de deux Maîtres d'Armes pour encadrer la formation à partir de 12 participants : 7 voix pour.

« L'ETR propose de garder un Maître d'Armes dont la tâche sera d'assister le CTR dans ses missions, avec une redéfinition possible de la fiche de poste d'ATR existante, et qui serait recruté au sein de la Ligue d'Escrime de Bretagne »

Le président précise qu'il n'existe pas de fiche de poste pour un ATR, ni de contrat de travail ou de prestations de service, donc que le Comité Directeur n'est pas en conformité avec le droit du travail. Il propose que le Comité Directeur se réunisse à une date ultérieure pour étudier la possibilité, la pertinence et le besoin de créer un poste d'assistant de ligue.

Liste non exhaustive des tâches à définir (autres que celles dévolues au technicien)

- Administrative
- Bilan financier
- Stages
- Développement
- Organisation de la saison

Pour ce poste un technicien n'est pas obligatoire mais ce serait mieux.

Le CTR propose de rédiger le Projet Sportif Territorial lors de cette réunion.

Le CTR informe le Comité Directeur qu'il devrait être absent de 12 à 14 semaines au cours de la saison prochaine.

Le président rappelle qu'il n'a toujours pas de lettre de missions concernant le CTR, la dernière se terminant au mois d'aout 2016.

7. Suite au versement d'une subvention du Conseil Général de 2 401,00 €, il est acté l'achat de 2 pistes chez Léon Paul pour une facture de 4802 €, la ligue apportant les autres 50%.

Christian DUCOS et Philippe LEMOINE réaliseront un dossier pour doter la ligue de 20 pistes complètes espérant finaliser ce dossier pour mai juin 2018 (CNDS).

8. Préparation de la réunion des présidents de l'après midi

Question sur escrime et cancer du sein

La ligue ne souhaite pas continuer avec Solution Riposte et Vivalto et les clubs pour 2017/2018 : 7 voix pour.

Il a été décidé pour la saison 2016-2017 que :

- Les clubs concernés adressent le coût de la pratique Escrime Cancer du Sein à la ligue hors matériel et licence. La ligue se rapprochera de Vivalto pour les règlements de ce coût. La répartition se fera ensuite en fonction de la subvention versée par Vivalto : 6 voix pour 6 et 1 voix contre.

9. Pas de questions diverses

Fin de la réunion à 12h30.